



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23.11.2011  
COM(2011) 815 final

VOL. 1/5

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION**

**Examen annuel de la croissance 2012**

## INTRODUCTION

Les prévisions d'automne pour 2011-2013 publiées par la Commission le 10 novembre 2011 indiquent que la reprise économique est au point mort et que les faibles niveaux de confiance ont des répercussions sur les investissements et la consommation. Ce manque de confiance est à mettre sur le compte de la corrélation négative entre la crise de la dette souveraine et la situation dans le secteur financier, auquel il convient d'ajouter un ralentissement de l'économie mondiale. L'impact est particulièrement fort dans la zone euro. En conséquence, le PIB devrait stagner l'année prochaine et la croissance globale dans l'UE ne devrait pas dépasser 0,6 % en 2012. Le taux de chômage restera vraisemblablement élevé et devrait se situer autour de 10 % en 2012 et au début de 2013, ce qui aggravera les retombées sociales de la crise.

Sans réponse convaincante à la crise dans la zone euro, les perspectives économiques pour l'ensemble de l'UE se détérioreront rapidement. Les perspectives de croissance de tous les États membres, qu'ils fassent partie ou non de la zone euro à l'heure actuelle, dépendent de la capacité à régler de manière définitive la crise de la dette souveraine et à prouver que l'euro est une monnaie stable et forte et que les membres de la zone euro sont à la fois capables de mettre en œuvre des politiques économiques saines et déterminés à le faire. Compte tenu de la réticence des marchés financiers à prendre des risques, ces problèmes ne sont pas encore réglés. Il faut mettre un terme à cette période d'incertitude prolongée. Comme les décisions du Conseil européen et les sommets de la zone euro l'ont montré à maintes reprises – la dernière en date les 26 et 27 octobre 2011 – les dirigeants de l'UE sont résolus à faire tout ce qu'il faut pour résoudre la crise actuelle, au point même d'envisager une nouvelle adaptation des traités. Même si c'est à la fois compréhensible et nécessaire, trop de temps et d'énergie sont consacrés, au niveau politique, aux mesures d'urgence, et pas assez à la mise en œuvre des changements de politique qui permettront à nos économies de retrouver de meilleurs niveaux de croissance.

### SEMESTRE EUROPÉEN: ÉTAT DE LA SITUATION UN AN APRÈS

*Le premier examen annuel de la croissance portait sur les priorités d'action dans trois grands domaines: assainissement budgétaire et renforcement de la stabilité macroéconomique, réformes du marché du travail en vue d'assurer un taux d'emploi plus élevé et mesures propices à la croissance. Ces priorités ont été prises en compte par les États membres dans leurs programmes nationaux de réforme au titre de la stratégie Europe 2020 et dans leurs programmes de stabilité ou de convergence et ont fait l'objet de recommandations par pays adoptées par le Conseil européen en juin.*

*En mars 2011, les États membres de la zone euro et les six États membres ne faisant pas partie de celle-ci ont en outre conclu un «Pacte pour l'euro plus», par lequel ces pays s'engagent à prendre des engagements volontaires allant au-delà de ce qui avait été décidé au niveau de l'UE, dans les domaines de la compétitivité, de l'emploi, de la viabilité des finances publiques et de la stabilité financière. Les engagements nationaux sont intégrés dans les programmes nationaux de réforme et les programmes de stabilité ou de convergence et évalués dans le cadre du semestre européen.*

*S'il est prématuré de procéder à une évaluation globale, on note déjà des progrès dans le domaine de l'assainissement budgétaire. La détérioration des conditions cycliques amplifiera le défi à relever dans ce domaine. En ce qui concerne les réformes du marché du travail, des progrès se font jour dans les domaines des politiques actives du marché du travail, des compétences, de la formation tout au long de la vie et de l'éducation. Les réformes des mécanismes de fixation des salaires demeurent conflictuelles et seuls quelques pays ont progressé dans ce domaine. Des réformes structurelles propices à la croissance ont été lancées dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation, ainsi que des transports et de l'énergie. En revanche, la plupart des blocages persistent dans les secteurs de la concurrence, des services et des industries de réseau.*

*L'examen annuel de la croissance pour 2012<sup>1</sup> marque le début du semestre européen 2012 sur la gouvernance économique. C'est la base sur laquelle il conviendra de s'accorder sur une indispensable perception commune des priorités d'action au niveau des États membres et de l'UE pour les douze prochains mois, qui devraient ensuite inspirer les décisions économiques et budgétaires prises au niveau national, en tenant compte des recommandations formulées pour chaque pays et, s'il y a lieu, des engagements pris dans le cadre du Pacte pour l'euro plus. Les partenaires sociaux auront un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de certaines de ces recommandations. Dans l'analyse par pays qu'elle présentera au Conseil européen de juin, la Commission fournira une évaluation détaillée de la mise en œuvre, par les États membres, des recommandations par pays et des engagements pris au titre du Pacte pour l'euro plus.*

Le semestre européen à venir sera le premier à être mis en œuvre dans le cadre de la gouvernance économique récemment renforcée de la zone euro et, plus largement, de l'UE<sup>2</sup>. Le paquet de six propositions législatives («six pack») renforcera de manière notable le pacte de stabilité et de croissance et étendra la surveillance budgétaire. Pour la première fois, une procédure sera prévue pour le suivi et la correction des déséquilibres macroéconomiques: la procédure concernant les déséquilibres excessifs. La Commission vient de présenter de nouvelles propositions<sup>3</sup> visant à renforcer encore la surveillance des politiques budgétaires des États membres de la zone euro, en particulier pour ceux d'entre eux qui rencontrent d'importantes difficultés à maintenir leur stabilité financière ou qui font l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs. Le nouveau cadre de gouvernance assurera une intégration et une discipline renforcées.

L'examen annuel de la croissance de cette année met fortement l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre les mesures arrêtées. Maintenant que les parties sont parvenues à un accord sur une nouvelle forme de gouvernance économique qui reconnaît davantage l'interdépendance des économies des États membres, la priorité absolue doit être d'appliquer ce qui a été convenu tout en mettant clairement l'accent sur les mesures propices à la croissance. L'ordre et la cohérence des mesures – dans l'ensemble de l'UE également – sont d'une importance cruciale pour la réussite de la démarche, tout comme la capacité à jouer un rôle moteur sur la voie du changement et à démontrer le bien-fondé de ce qui est entrepris.

Malgré l'urgence de la situation, les progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre des orientations fournies par l'examen annuel de la croissance 2011 sont inférieurs aux attentes. Il ne semble pas encore y avoir, au niveau national, d'adhésion pleine et entière aux changements radicaux qui ont été décidés en matière de gouvernance économique future. Il y a parfois un décalage entre le moment où les décisions sont prises au niveau de l'UE et celui où elles sont suivies d'effets au niveau national. Pour y remédier, le prochain semestre européen doit s'accompagner d'un sentiment d'urgence et les orientations données au niveau de l'UE doivent être mises en œuvre de manière rapide et visible par les États membres. Des lacunes existent également dans la mise en œuvre au niveau de l'UE: des décisions déjà prises ne sont pas pleinement appliquées par les États membres, ou le sont de manière insatisfaisante, même dans des domaines d'une importance capitale tels que le marché intérieur. Il arrive également que des propositions ayant une incidence importante sur la croissance soient en attente de la codécision ou que des crédits à disposition des États membres au titre des fonds structurels de l'UE ne soient pas utilisés.

---

<sup>1</sup> Une analyse plus détaillée de la situation économique et du marché de l'emploi figure dans les annexes de la présente communication.

<sup>2</sup> Voir également COM(2011) 669 du 12 octobre 2011 – Feuille de route pour la stabilité et la croissance.

<sup>3</sup> COM (2011) XXX

Il convient de faire porter les efforts tant sur les mesures de réforme ayant un effet à court terme sur la croissance que sur le bon modèle de croissance à moyen terme. Les marchés financiers évaluent la viabilité de la dette publique des États membres sur la base des perspectives de croissance à long terme, de la capacité des États membres à prendre des décisions importantes en matière de réformes structurelles et de leur volonté d'améliorer la compétitivité.

Pour 2012, la Commission est d'avis que les efforts à fournir au niveau des États membres et de l'UE devraient être axés sur les cinq priorités suivantes:

- assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance
- revenir à des pratiques normales en matière de prêt à l'économie
- promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain
- lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise
- moderniser l'administration publique

## **1. ASSURER UN ASSAINISSEMENT BUDGÉTAIRE DIFFÉRENCIÉ PROPICE À LA CROISSANCE**

Les mesures énergiques d'assainissement budgétaire sont un moyen au service d'un objectif: elles sont essentielles à la restauration de la stabilité macrofinancière, qui est à la base de la croissance et de la préservation future du modèle social européen. Le niveau de l'endettement public a augmenté de manière significative – de 20 points de pourcentage en moyenne sur la période 2007-2010 en raison de la crise - et devrait atteindre 85 % du PIB dans l'UE et 90 % dans la zone euro d'ici 2012.

Conformément à l'approche définie au niveau de l'UE, des mesures importantes ont été prises afin d'assainir les finances publiques et, sur la base de politiques inchangées, les déficits publics devraient être ramenés à un peu plus de 3 % du PIB en moyenne dans l'UE en 2013. Le rythme de l'assainissement est donc globalement adapté aux efforts requis, pour autant que les engagements soient tenus.

Les États membres n'étant pas tous dans la même situation, des stratégies différenciées tenant compte des risques budgétaires et macrofinanciers propres à chaque pays devraient être suivies au sein du cadre commun.

- Les États membres bénéficiant de programmes de soutien financier et ceux qui font l'objet d'une surveillance étroite de la part des marchés devraient continuer à se conformer aux objectifs budgétaires convenus malgré la fluctuation éventuelle des conditions macroéconomiques.
- Les États membres qui ont accumulé un retard important dans leurs efforts d'ajustement et qui sont soumis à une procédure concernant les déficits excessifs ou qui enregistrent un déficit élevé devraient intensifier leurs efforts d'assainissement. D'éventuelles révisions limitées à la baisse du principal scénario macroéconomique ne doivent pas entraîner de retards dans la correction des déficits excessifs.

- Dans les États membres qui ne présentent pas de déficit excessif et qui sont sur une trajectoire d'ajustement appropriée devant conduire à la réalisation de leurs objectifs à moyen terme, la politique budgétaire peut jouer son rôle anticyclique et stabilisateur, tant que la viabilité budgétaire à moyen terme n'est pas menacée.
- Si les progrès sont satisfaisants en ce qui concerne l'objectif global d'assainissement budgétaire, les effets distributifs des réformes doivent néanmoins faire l'objet d'un suivi plus étroit afin d'éviter de négliger certains éléments de croissance ou d'aggraver les difficultés sociales existantes.

Du côté des dépenses, les États membres devraient maintenir l'augmentation de leurs dépenses publiques en deçà du taux de croissance du PIB à moyen terme. La Commission est d'avis que les États membres devraient veiller en particulier à:

- donner la priorité aux dépenses propices à la croissance, dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'innovation et de l'énergie notamment, où elles constituent un investissement dans la croissance future, et s'assurer de l'efficacité de ces dépenses; Selon les premières indications, les tendances varient beaucoup d'un État membre à l'autre. Il y a également lieu d'accorder une attention particulière au maintien ou au renforcement du champ d'action et de l'efficacité des services de l'emploi et des politiques actives du marché du travail, telles que les programmes de formation en faveur des chômeurs;
- poursuivre la réforme et la modernisation des régimes de retraite, en respectant les traditions nationales en matière de dialogue social afin d'assurer la viabilité financière et l'adéquation des retraites, au moyen des mesures suivantes: alignement de l'âge de départ à la retraite sur l'allongement de l'espérance de vie, restriction de l'accès aux régimes de retraite anticipée, adoption de mesures en faveur d'une vie professionnelle plus longue, instauration du même âge de départ à la retraite pour les femmes que pour les hommes et développement de l'épargne privée complémentaire afin d'accroître les revenus des retraités. Cette modernisation devrait être assortie d'une réforme des systèmes de santé axée sur la rentabilité et la viabilité.

Afin de mieux tenir compte de la nécessité d'intégrer la politique fiscale, l'examen annuel de la croissance contient, cette année, une nouvelle annexe consacrée aux politiques fiscales propices à la croissance appliquées dans les États membres et à une meilleure coordination fiscale dans l'UE<sup>4</sup>, qui revêt également une importance particulière pour le Pacte sur l'euro plus. En vue d'améliorer la contribution du volet «recettes» à l'assainissement budgétaire, il convient d'accorder une plus grande attention à la conception et à la structure des systèmes fiscaux afin de les rendre plus efficaces, plus efficaces et plus justes, tout en gardant à l'esprit que les États membres peuvent devoir augmenter les impôts. Des réformes fiscales sont déjà menées dans de nombreux États membres. Elles devraient tenir compte des éléments suivants:

---

<sup>4</sup> Ce rapport répond à l'invitation faite par le Conseil européen à la Commission, le 24 juin 2011, de rendre compte des progrès réalisés dans les discussions structurées sur la politique fiscale dans le contexte du Pacte pour l'euro plus.

- il est possible d'élargir l'assiette fiscale de certains impôts et donc d'augmenter les recettes ou de réduire des taux d'imposition excessivement élevés. À titre d'exemple, les déductions et exonérations par rapport à l'assiette fiscale de base créent souvent des distorsions économiques et réduisent l'efficacité du système fiscal. C'est particulièrement vrai pour les exonérations et les réductions de TVA, mais aussi pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques. L'élimination progressive de certains crédits d'impôt cachés pourrait contribuer à élargir l'assiette fiscale. Les subventions dommageables à l'environnement devraient en particulier être éliminées;
- il conviendrait de consentir des efforts supplémentaires pour réduire la fiscalité sur le travail et privilégier une fiscalité moins préjudiciable à la croissance: à titre d'exemple, l'augmentation des taxes à la consommation, des écotaxes ou de l'impôt sur le patrimoine (sur les biens immobiliers de grande valeur, par exemple) peut contribuer à alléger la pression fiscale sur le travail, renforçant ainsi l'attractivité de l'embauche. Il importe d'être particulièrement attentif aux besoins des groupes les plus vulnérables lors de tout déplacement de la charge fiscale;
- dans plusieurs États membres, l'amélioration de l'efficacité du recouvrement des impôts et la lutte contre la fraude fiscale pourraient contribuer à l'augmentation des recettes publiques. Une application plus efficace de la réglementation fiscale dans tous les domaines de la fiscalité y contribuerait. Les mesures encourageant le passage du travail informel ou non déclaré vers un emploi déclaré devraient être renforcées;
- de nouvelles sources de recettes publiques, telles la mise aux enchères de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> ou de spectre, seront bientôt disponibles et pourraient être utilisées pour encourager les dépenses dans des domaines propices à la croissance<sup>5</sup>, notamment dans une croissance verte puisqu'il a été souscrit à l'engagement de consacrer une part substantielle de ces nouvelles ressources à la lutte contre le changement climatique;
- en vue d'optimiser les effets de leurs réformes fiscales, les États membres devraient coordonner leurs efforts dans le cadre d'un dialogue renforcé au niveau de l'UE. Des améliorations devraient être apportées aux propositions annoncées par la Commission dans son dernier examen annuel de la croissance - au sujet de l'assiette consolidée commune de l'impôt, de la taxe sur les transactions financières et de la taxation des produits énergétiques – qui se trouvent maintenant sur la table du législateur européen.

## **2. REVENIR À DES PRATIQUES NORMALES EN MATIÈRE DE PRÊT À L'ÉCONOMIE**

Un système financier sain, et en particulier un secteur bancaire solide, est un vecteur de croissance. Les abus des banques qui ont mené à la crise se sont soldés par une fragilité générale du secteur et risquent maintenant de freiner la reprise économique. Restaurer la

---

<sup>5</sup> Les recettes annuelles issues de la vente aux enchères des quotas d'émission sont évaluées à au moins 11 milliards d'EUR à partir de 2013.

confiance des investisseurs, ce qui contribuera à couper le lien entre la crise de la dette souveraine et le secteur financier, passera par un renforcement des fonds propres des banques et l'adoption de mesures en faveur de l'accès de celles-ci au financement

La régulation et la surveillance du secteur financier font actuellement l'objet d'un profond remaniement et nombreuses sont les nouvelles décisions qui sont déjà en voie d'application. L'objectif est de remédier aux faiblesses du cadre réglementaire et du dispositif de surveillance actuels et de permettre le retour à des pratiques plus normales en matière de prêt aux entreprises et aux ménages, exemptes de la prise de risques excessive qui a caractérisé la période précédant la crise.

À court terme, la Commission est d'avis qu'il convient en priorité de:

- renforcer les fonds propres des banques systémiques, s'il y a lieu, afin de refléter les risques accrus sur le marché de la dette souveraine. Les mesures prises en ce sens se fonderont sur la proposition de l'Autorité bancaire européenne. Il sera essentiel de veiller à ce que les banques renforcent leurs fonds propres principalement en améliorant leur position capitalistique, et non en restreignant indûment les prêts à l'économie réelle. En outre, les banques devraient respecter les règles convenues en matière de bonus et de salaires;
- faciliter l'accès des banques au financement à terme, par la mise en œuvre de mesures temporaires (garanties publiques, par exemple), de manière à limiter l'incidence de la réforme du secteur bancaire sur les flux de crédits vers l'économie réelle et à éviter le risque d'un durcissement supplémentaire des conditions de crédit. La capitalisation (lorsqu'elle ne peut être opérée qu'au moyen de ressources d'État) et la fourniture des garanties publiques devraient toutes deux être effectuées dans le plein respect des règles en matière d'aides d'État;
- instaurer un régime spécifique adapté aux marchés de croissance des PME, qui rehausse la visibilité de celles-ci aux yeux des investisseurs et qui les soumette à des exigences de cotation proportionnées. Les règles prudentielles devraient également être examinées afin de vérifier qu'elles ne pénalisent pas indûment le prêt aux PME;
- œuvrer avec la Banque européenne d'investissement au maintien et à l'augmentation à un rythme soutenu de son activité de prêts aux PME, tout en développant des synergies avec le Fonds européen d'investissement au moyen d'opérations avec partage des risques et en mettant sur pied un «fonds de fonds»<sup>6</sup> destiné à fournir des capitaux aux fonds qui ciblent des investissements dans plus d'un État membre;
- instaurer un nouveau régime européen de capital-risque qui permette aux fonds de capital-risque de l'UE de commercialiser leurs produits et de lever des capitaux au niveau paneuropéen dans l'ensemble du marché unique. Des droits de passeport seront accordés sur la base d'un enregistrement unique effectué dans l'État membre d'origine et seront subordonnés au respect d'obligations

---

<sup>6</sup> Il s'agirait d'un instrument de placement collectif au niveau européen géré par la BEI, voué à investir dans d'autres fonds au niveau national plutôt que dans des actions, obligations, etc.

simplifiées en matière d'information et de règles adaptées en matière d'organisation et de conduite des affaires;

- achever la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire pour les marchés financiers de l'UE, qui respecte les engagements du G20, et renforcer les nouvelles dispositions prises au niveau de l'UE dans le domaine de la surveillance financière.

### **3. PROMOUVOIR LA CROISSANCE ET LA COMPÉTITIVITÉ POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN**

L'assainissement budgétaire et le redressement financier sont nécessaires, mais ils ne suffisent pas à eux seuls à générer de la croissance. L'assainissement budgétaire étant indispensable, les réformes structurelles doivent jouer un rôle déterminant dans le renforcement de l'efficacité globale et de la capacité d'ajustement de l'économie de l'UE. Alors que les effets propices à la croissance découlant des réformes structurelles produisent leurs résultats progressivement, créer une perspective de croissance améliorée peut avoir un effet positif à court terme sur la croissance, en améliorant la confiance et en aidant tous les États membres, en particulier ceux qui subissent la pression des marchés.

Les États membres disposent de la plupart des leviers de croissance, ainsi que le soulignent les recommandations formulées dans le cadre du semestre européen. Il conviendrait, par exemple, d'accélérer les réformes nationales dans les domaines des services, des industries de réseau et du secteur public pour accroître le potentiel de croissance de l'Union. Le fait de mettre l'accent sur une utilisation efficace des ressources, par exemple, dans des domaines tels que l'efficacité énergétique et la réduction des déchets, peut améliorer la compétitivité, créer de nouveaux emplois et contribuer à la préservation de notre environnement. Il y aurait également lieu d'accorder la priorité aux réformes susceptibles d'améliorer l'environnement des entreprises et la compétitivité.

Bien avant l'émergence de la crise actuelle, les performances globales de l'UE étaient moins bonnes que celles de ses principaux concurrents. En dépit de quelques progrès sur le plan de l'emploi, l'UE s'est laissée distancer notamment en ce qui concerne la productivité, et le fossé en la matière ne cesse de se creuser, ce qui s'explique par plusieurs facteurs. Mais par rapport à plusieurs de ses principaux concurrents, l'UE se heurte à deux obstacles spécifiques: premièrement, le marché européen est encore trop fragmenté et ne permet pas aux entreprises de se développer et de bénéficier des mêmes économies d'échelle; deuxièmement, plusieurs conditions-cadres – de l'accès au financement aux capacités d'innovation ou aux obstacles réglementaires – sont moins propices à la création et à l'investissement des entreprises.

Si les réformes structurelles nécessaires ne sont pas entreprises, la croissance de l'UE resterait faible selon des projections à moyen terme. Des domaines spécifiques à réformer en priorité dans chaque État membre ont été recensés dans les recommandations par pays formulées par l'UE. Les actions entreprises au niveau national peuvent être soutenues et complétées au niveau européen, par exemple par l'Acte pour le marché unique proposé par la Commission et approuvé par le Parlement européen et le Conseil européen. Plusieurs leviers de croissance pourraient produire rapidement des résultats en 2012 s'ils sont actionnés tant par les États membres que dans le cadre d'une action à l'échelle de l'UE.

#### **Trois exemples de potentiel de croissance**

- Le développement du marché unique numérique de l'UE est possible:
  - en créant un marché européen de systèmes de paiement mobiles et en ligne sécurisés, tout en améliorant les règles relatives à la protection des données et en encourageant l'utilisation des informations du domaine public;
  - en libérant davantage de radiofréquences, notamment au profit du marché des données mobiles, en pleine expansion. Il convient, dans le même temps, d'encourager les investissements dans les connexions à haut débit et à large bande;
  - en réduisant les coûts et en améliorant la qualité de la fourniture des produits et services achetés en ligne, notamment en prévoyant un niveau suffisant de protection des consommateurs;
  - en supprimant les restrictions sur les ventes fondées sur la nationalité ou la résidence. La Commission contribuera à cette suppression en publiant des orientations sur la mise en œuvre de l'article 20 de la directive sur les services;
  - en mettant au point des systèmes de règlement des litiges en ligne susceptibles de fournir un service d'arbitrage rapide et fiable aux consommateurs et aux entreprises en cas de conflit;
  - en utilisant la capacité des TIC à fournir des systèmes d'énergie et de transport intelligents en mesure de relier toutes les régions de l'UE. Des réseaux électriques intelligents, des niveaux élevés d'efficacité énergétique et le recours généralisé aux énergies renouvelables grâce à l'utilisation intelligente des TIC et à une logistique de premier ordre au service du marché intérieur sont des éléments essentiels d'une économie compétitive moderne et revêtent une importance capitale pour le développement de l'UE dans les prochaines années.
- Un véritable marché intérieur des services
  - Dans de nombreux États membres, les opérateurs économiques sont peu informés des possibilités qu'offre la directive sur les services. Certains de ces États ne disposent pas encore de «guichets uniques» pour aider les entreprises à obtenir les informations nécessaires et à remplir les formalités requises. La Commission s'emploie à faire en sorte que les États membres qui n'ont pas encore transposé la directive s'exécutent. Des tests de performance par secteur seront réalisés, et des mesures de suivi seront adoptées avant la fin de 2012 pour garantir la mise en œuvre intégrale de la directive.
  - Il conviendrait de renforcer la concurrence et la compétitivité dans le secteur du commerce de détail, de réduire les obstacles à l'entrée d'entreprises sur le marché et à leur sortie du marché et d'éliminer les restrictions injustifiées appliquées aux entreprises et aux services

professionnels, aux professions juridiques, aux conseils comptables ou techniques, au secteur des soins de santé et au secteur social.

- Il y aurait lieu de supprimer les obstacles techniques, administratifs et sociaux aux technologies et aux processus de production innovants, notamment à l'adoption de technologies génériques essentielles.
- La dimension extérieure de la croissance
  - Il convient d'exploiter le potentiel des échanges extérieurs. Dans les prochaines années, 90 % de la croissance globale se réalisera en dehors de l'UE. De nombreuses mesures peuvent être prises pour aider les entreprises de l'Union, notamment les PME<sup>7</sup>, à exploiter cette croissance. Durant la crise, les échanges ont déjà contribué à amortir le choc: un quart de la croissance de l'UE en 2010 est due aux échanges avec les pays tiers. Les accords commerciaux récemment conclus avec les pays relevant de la politique de voisinage et le récent accord de libre-échange signé avec la Corée du Sud offrent de nombreux avantages potentiels qui peuvent résulter des nouvelles perspectives qu'ils présentent. Celles-ci doivent faire l'objet d'une publicité adéquate auprès des entreprises.

### **Mobiliser le budget de l'UE en faveur de la croissance et de la compétitivité**

- En cette période de rigueur budgétaire, la marge de relance budgétaire est extrêmement limitée. Il est néanmoins possible d'utiliser les ressources existantes pour renforcer l'impact sur la croissance et la compétitivité. Au cours de la période comprise entre 2007 et 2013, les États membres disposent d'un budget de 347 milliards d'EUR pour réaliser des investissements au titre de la politique de cohésion. Dans certains d'entre eux, les fonds européens peuvent représenter jusqu'à 4 % du PIB. Après un démarrage difficile, tant les engagements que les paiements reprennent, quoique de manière inégale suivant les États membres. Utiliser le potentiel des fonds structurels de l'UE peut et doit faire partie de la nouvelle dimension accordée à la croissance:
  - il reste une marge considérable pour utiliser ou reprogrammer les fonds disponibles afin de stimuler la croissance et la compétitivité et de mettre en œuvre les recommandations par pays formulées lors du premier semestre européen. Les exemples de programmes performants ayant un impact immédiat, sont nombreux – par exemple, les programmes visant à soutenir les périodes d'apprentissage pour les jeunes avec l'aide du Fonds social européen ou les programmes d'investissement dans l'efficacité énergétique en faveur des ménages et des entreprises. Ces programmes constituent un moyen très efficace et intelligent de créer des emplois locaux, notamment dans le secteur de la construction qui est actuellement en difficulté;

---

<sup>7</sup>

Voir le document COM(2011) 702, «Small Business, Big World – un nouveau partenariat pour aider les PME à exploiter les possibilités du marché mondial».

- pour les États membres qui bénéficient de programmes d'assistance financière, la Commission a proposé d'accroître les taux de cofinancement afin que les investissements nécessaires soient réalisés sans attendre en dépit des importantes restrictions budgétaires au niveau national. La Commission invite instamment le Parlement européen et le Conseil à adopter ces propositions avant la fin de 2011;
- pour contribuer à la construction des infrastructures nécessaires dans le domaine des transports, de l'énergie et des TIC, la Commission a également proposé de recourir à des emprunts obligataires pour le financement de projets, afin de stimuler le financement privé de grands projets d'infrastructure susceptibles de générer des flux de revenus. Une phase pilote pour de tels emprunts obligataires a été proposée afin d'établir un lien entre le budget actuel et les budgets futurs de l'UE et de présenter à temps un programme de financement pour certains de ces grands projets.

### **Un programme ciblé pour accélérer la croissance**

Pour soutenir ces efforts, la Commission a élaboré une série de décisions au niveau de l'UE qui, si elles sont adoptées rapidement, pourraient relancer immédiatement la croissance<sup>8</sup>. Il s'agit:

- de tirer un meilleur parti de ce qui a déjà été convenu au niveau de l'UE;
- d'accélérer l'adoption des mesures pendantes devant le Parlement européen et le Conseil;
- d'activer le traitement de certaines propositions qui seront présentées par la Commission dans les prochains mois.

Les détails figurent dans l'annexe jointe et la Commission espère examiner prochainement avec le Parlement européen et le Conseil, en procédure accélérée, un train de mesures sur la croissance.

#### **4. LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE ET PRENDRE DES MESURES POUR FAIRE FACE AUX RETOMBÉES SOCIALES DE LA CRISE**

Les répercussions sociales de la crise sont vastes: alors que l'UE avait été en mesure, depuis le milieu des années 90, de créer des millions d'emplois et d'augmenter le nombre des actifs, les progrès ont cessé depuis 2008. Le chômage a, de ce fait, augmenté de façon importante et l'Union européenne compte à l'heure actuelle 23 millions de chômeurs.

Avec la crise, le panorama économique est profondément modifié: les entreprises sont soumises à des restructurations rapides, de nombreuses personnes entrent sur le marché du travail et en sortent et les conditions de travail s'adaptent à un environnement en mutation. Les perspectives d'emploi se dégradent, une partie non négligeable de la population pourrait ne

---

<sup>8</sup> Notamment les 12 propositions du «Small Business Act», que le Parlement européen et le Conseil ont d'ores et déjà accepté de faire passer en procédure accélérée.

pas être en mesure de faire face à ces évolutions. Le pourcentage de chômeurs de longue durée a augmenté et ces personnes risquent de se retrouver durablement exclues du monde du travail. La mise en œuvre de politiques de flexicurité équilibrées peut aider les travailleurs à changer d'emploi et à s'adapter à l'évolution du marché du travail. Parallèlement, l'effet du vieillissement de la population accélère à présent le retrait du marché du travail de personnes expérimentées et la perspective d'une stagnation ou d'une baisse de la population en âge de travailler est imminente dans plusieurs États membres.

L'ampleur et le rythme de ces changements font peser le risque d'une inadéquation structurelle entre l'offre et la demande de main d'œuvre qui freinera la reprise et la croissance à long terme. Alors que le chômage enregistre un niveau élevé, le nombre de postes non pourvus augmente également depuis le milieu de l'année 2009. Cette situation est imputable à des conditions salariales inadéquates, au manque de qualifications appropriées ou à une mobilité géographique limitée.

Avant la crise déjà, on observait de grandes différences d'un État membre à l'autre en ce qui concerne la participation de tous les groupes d'âge à l'emploi, ainsi que l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et l'UE, en moyenne, était à la traîne dans les comparaisons internationales.

### **Mobiliser le travail en faveur de la croissance**

Afin de créer des emplois et de garantir une reprise créatrice d'emplois, la Commission est d'avis que les États membres doivent donner la priorité aux actions suivantes:

- donner suite aux recommandations convenues concernant le réexamen des mécanismes de fixation des salaires, conformément aux pratiques nationales en matière de dialogue social, en vue de mieux refléter l'évolution de la productivité, et poursuivre l'ajustement des indemnités de chômage, en le conjuguant à des mesures d'activation plus efficaces et à des systèmes appropriés de formation et de soutien, de façon à faciliter le retour au travail;
- renforcer la mobilité de la main-d'œuvre en supprimant les obstacles juridiques restants, en facilitant la reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelles, en renforçant la coopération entre les services publics de l'emploi et en réexaminant le fonctionnement des marchés du logement et l'adéquation des infrastructures de transport;
- restreindre l'accès aux systèmes de retraite anticipée et aux autres mécanismes de sortie précoce du marché du travail tout en encourageant l'allongement de la vie professionnelle en fournissant un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, en adaptant le lieu de travail à une force de travail plus diversifiée et en développant les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, notamment par des mesures d'incitation;
- encourager la création d'entreprises et l'emploi indépendant, notamment l'entrepreneuriat social, en améliorant la qualité des systèmes d'aide et en encourageant l'esprit d'entreprise;
- mettre au point des initiatives qui facilitent le développement de secteurs recelant le potentiel d'emplois le plus important, notamment dans l'économie à

faibles émissions de CO<sub>2</sub> et économe en ressources («emplois verts»), dans le secteur social et celui de la santé («emplois blancs») et dans l'économie numérique.

### **Soutenir en particulier l'emploi des jeunes**

Les jeunes doivent faire l'objet d'une attention particulière. Entre 2008 et 2010, le nombre total de jeunes chômeurs dans l'UE (de moins de vingt-cinq ans) a augmenté d'un million, ce qui en fait un des groupes les plus durement touchés par la crise économique. Dans l'ensemble de l'Union, le taux de chômage a augmenté pour dépasser désormais 20 %, et il culmine à plus de 40 % dans certains États membres. Les jeunes se trouvent également confrontés à d'autres défis structurels, qui freinent leur intégration sur le marché du travail. Ainsi, 40 % d'entre eux sont employés avec un contrat de travail temporaire. De plus, un jeune sur sept (14,4 %) quitte actuellement le système éducatif en ayant simplement achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire, sans poursuivre ultérieurement d'études ou de formation.

Dans ces conditions, la Commission est d'avis que les États membres devraient donner la priorité aux actions suivantes:

- recenser les besoins les plus urgents et proposer des actions concrètes, ciblées en particulier sur les jeunes sans emploi, sortis du système scolaire ou sans formation, ainsi que des engagements en vue de promouvoir des contrats d'apprentissage et de formation de qualité et l'esprit d'entreprise. Il convient de porter une attention particulière à la dimension de formation professionnelle dans les systèmes d'études supérieures et dans l'obtention d'une expérience professionnelle;
- œuvrer aux côtés des partenaires sociaux à la concrétisation des engagements de promouvoir les contrats d'apprentissage et de stage de qualité, en particulier dans les secteurs dans lesquels le pourvoi des postes vacants est problématique, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une véritable expérience professionnelle et d'entrer rapidement sur le marché du travail;
- réformer la législation relative à la protection de l'emploi en consultation avec les partenaires sociaux, réduire les rigidités excessives des contrats à durée indéterminée et offrir une protection et un accès plus facile au marché du travail aux travailleurs qui en sont exclus, en particulier les jeunes;
- poursuivre l'adaptation des systèmes d'enseignement et de formation pour qu'ils tiennent compte des conditions du marché du travail et de la demande de compétences, tout en renforçant leur efficacité et leur qualité, et mettre l'accent sur les secteurs ou les activités professionnelles dans lesquels le manque de compétences ou de main d'œuvre est le plus prononcé; à titre d'exemple, le nombre de diplômés dans le domaine informatique n'a pas augmenté depuis 2008 et si cette tendance se poursuit, l'UE pourrait manquer, d'ici à 2015, de 700 000 informaticiens;
- réexaminer la qualité et le financement des universités et réfléchir à des mesures telles que l'instauration de droits d'inscription pour l'enseignement supérieur, allant de pair avec des systèmes de prêts et de bourses pour les

étudiants, ou de sources de financement alternatives, y compris le recours à des fonds publics pour mobiliser l'investissement privé.

### **Protéger les personnes vulnérables**

Avec la crise, ce n'est pas seulement la vie économique qui est affectée; le tissu social est lui aussi mis à rude épreuve. La crise a touché de façon disproportionnée les personnes déjà vulnérables et créé de nouvelles catégories de personnes exposées au risque de pauvreté. On observe des signes évidents d'augmentation du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté en termes de revenu (notamment les enfants) et au risque d'exclusion sociale, auxquels viennent s'ajouter, dans les cas les plus extrêmes, des problèmes de santé graves et la perte de logement. Les personnes qui n'ont pas de liens ou qui n'ont que des liens limités avec le marché du travail, telles que les retraités ou les personnes vulnérables tributaires des allocations sociales, par exemple les parents célibataires, sont également exposées aux changements qui affectent le calcul et l'admissibilité de leur source de revenu.

La Commission est d'avis que les États membres devraient donner la priorité aux actions suivantes:

- continuer d'améliorer l'efficacité des systèmes de protection sociale et s'assurer que les stabilisateurs sociaux automatiques peuvent jouer le rôle qui leur est imparti, en évitant de retirer de façon précipitée les extensions de couverture et d'admissibilité accordées précédemment, jusqu'à la reprise sensible de la croissance des emplois;
- la mise en œuvre de stratégies d'inclusion active englobant des mesures d'activation du marché du travail, ainsi que de services sociaux adéquats et à un prix abordable afin d'empêcher la marginalisation des catégories vulnérables;
- garantir l'accès à des services d'appui à l'intégration sur le marché du travail et dans la société, notamment l'accès à un compte de paiement de base, la fourniture d'électricité aux consommateurs vulnérables et l'accès à un logement à un prix abordable.

## **5. MODERNISER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

La qualité de l'administration publique au niveau européen, national, régional et local constitue un élément déterminant de la compétitivité et un facteur de productivité important. La pression actuelle qui pèse sur les finances publiques entraîne des transformations et une restructuration de grande ampleur du secteur public. Ce qui constitue un défi doit être transformé en opportunité. Même si la réforme du secteur public ne saurait être opérée du jour au lendemain, il est nécessaire de lui imprimer un nouvel élan dans les circonstances actuelles.

La gestion des structures de gouvernance à plusieurs niveaux de l'UE, processus interdépendant et complexe, a montré, en particulier sous la pression de la crise, que des améliorations pouvaient encore être apportées. Les États membres ont besoin de pouvoir s'appuyer sur des administrations qui fonctionnent bien pour être mesure de jouer pleinement leur rôle dans l'UE, d'honorer leurs obligations et de veiller à ce que leurs citoyens puissent tirer le plus grand parti possible des avantages de l'appartenance à l'UE. Le succès de la mise

en œuvre des politiques de l'UE dans des domaines importants allant du contrôle douanier à la qualité des statistiques est fonction de la capacité de chacun des États membres à parvenir aux résultats convenus. Les lacunes qui persistent dans la mise en œuvre de la législation de l'UE ou dans l'utilisation des fonds structurels s'expliquent, dans de nombreux cas, par une insuffisance des capacités administratives.

Dans plusieurs États membres, il existe une marge d'amélioration en ce qui concerne l'efficacité de la fourniture des services publics ainsi que la transparence et la qualité de l'administration publique et du pouvoir judiciaire. En particulier, il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire civil afin que les recours puissent être tranchés dans un délai raisonnable; les retards injustifiés sont coûteux pour les entreprises et les empêchent souvent de profiter de nouveaux débouchés commerciaux. La Commission a, dans ce contexte, fait part de son intention de proposer d'améliorer l'efficacité des règles en matière d'insolvabilité transfrontalière. Un autre domaine dans lequel il est nécessaire de concilier différents objectifs stratégiques est la délivrance de permis d'urbanisme; à cet égard, la Commission a récemment proposé un nouveau règlement concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes<sup>9</sup>. Il ne s'agit là que de quelques exemples; remédier à ces problèmes ainsi qu'à d'autres problèmes actuels permettrait, de toute évidence, de concilier les objectifs d'assainissement budgétaire et d'amélioration de la compétitivité et des perspectives de croissance.

La Commission encourage la mise en œuvre d'un programme en faveur d'une réglementation intelligente, qui vise à garantir que l'UE dispose d'une réglementation de grande qualité dans les domaines dans lesquels celle-ci est requise, et n'agit que lorsqu'une action au niveau de l'UE permet d'obtenir de meilleurs résultats que des mesures prises au niveau national, dans le plein respect du principe de subsidiarité. Une partie intégrante de ce programme est la volonté de simplifier la législation actuelle de l'UE et de la soumettre à un examen constant de façon à ce qu'elle soit toujours actualisée et adaptée aux objectifs poursuivis. Le programme de la Commission en matière d'allègement des charges et des formalités administratives est tout aussi important: la Commission a déjà dépassé l'objectif de réduction de 25 % en présentant des propositions visant à réduire de 31 % les charges administratives si ses propositions sont adoptées par le co-législateur. La Commission vient de proposer<sup>10</sup> un nouveau régime pour les micro- et les petites entreprises, qui, en substance, les dispense de l'application de nouvelles réglementations de l'UE, sauf s'il peut être démontré valablement que ces réglementations doivent les concerner. Même dans les cas où une nouvelle réglementation s'applique aux PME, la possibilité de régimes plus souples sera étudiée. Le programme de la Commission continuera de reposer sur le souci constant d'améliorer la consultation des parties prenantes, la réalisation d'analyses d'impact fondées sur des éléments probants et l'accent placé sur la mise en œuvre sur le terrain de la législation de l'UE.

La Commission est d'avis que les États membres devraient donner la priorité aux actions suivantes:

- améliorer l'environnement dans lequel évoluent leurs entreprises en limitant au minimum les charges administratives, notamment en évitant la pratique de la «surréglementation» lors de la transposition de la législation de l'UE et en réduisant les réglementations et autorisations superflues, et en mettant en place

---

<sup>9</sup> COM (2011) 658 of 19.10.2011

<sup>10</sup> COM (2011) 803 of 23.11.2011

des procédures plus simples et plus rapides, en particulier dans leur système judiciaire; dans sa proposition ayant pour objet de dispenser les micro-entreprises de nouvelles réglementations, la Commission a annoncé qu'elle tiendrait un tableau de bord de ses propositions visant à réduire les charges administratives au fur et à mesure de leur soumission aux processus de codécision et de transposition nationale afin de pouvoir faire ressortir les cas dans lesquels le législateur ajoute des charges au cours du processus;

- faire en sorte que les échanges entre les administrations et les entreprises ainsi que les citoyens puissent s'effectuer par voie électronique, de façon à renforcer l'efficacité de l'administration ainsi que la transparence et la qualité du service; les services publics en ligne peuvent être particulièrement profitables aux PME et devraient être adaptés à leurs besoins;
- faciliter la création de nouvelles entreprises en mettant en œuvre l'engagement contenu dans l'initiative relative aux PME («Small Business Act») de réduire à 3 jours le délai de création d'une entreprise; les vingt-cinq États membres qui ne l'ont pas encore fait devraient procéder aux changements nécessaires pour répondre à cet objectif d'ici la fin de 2012;
- lorsque les taux d'absorption des fonds structurels de l'UE sont faibles, renforcer les capacités administratives, notamment l'expertise nécessaire et la continuité de la gestion, pour garantir l'affectation plus rapide des fonds inutilisés à des projets propres à renforcer la croissance et recourir à l'assistance technique disponible pour ce faire.

## 6. CONCLUSION

L'économie de l'Union européenne doit actuellement relever les défis les plus importants qu'elle ait jamais connus. L'examen annuel de la croissance 2012 met l'accent sur la mise en œuvre des priorités arrêtées dans le cadre de la nouvelle gouvernance économique et de la stratégie Europe 2020. Elle tient compte de la nécessité d'adapter les ambitions et les moyens à la dégradation du climat économique. La Commission invite:

- le Conseil européen à prendre acte du présent examen annuel de la croissance et à charger des formations du Conseil de l'examiner et de faire rapport au Conseil européen de printemps afin de permettre au Conseil européen de mars d'adopter des orientations appropriées pour le semestre européen 2012;
- les États membres à tenir compte, dans leurs programmes de stabilité et de convergence et leurs programmes nationaux de réforme, des orientations arrêtées par le Conseil européen au printemps 2012. Ces documents seront examinés par la Commission lorsqu'elle publiera l'année prochaine des recommandations par pays, nouvelles ou actualisées, en tenant compte du degré de mise en œuvre des recommandations de 2011, notamment des engagements souscrits dans le cadre du Pacte pour l'euro plus;
- les États membres à accélérer la mise en œuvre de leurs programmes de stabilité et de convergence, de leurs programmes nationaux de réforme et des recommandations par pays de 2011;

- le Parlement européen et le Conseil européen à s'accorder sur un recours à la procédure accélérée pour la liste des propositions jointes à la présente communication en vue de leur adoption d'ici la fin de 2012.

**Annexe: propositions spécifiques au niveau de l'UE ayant un potentiel de croissance important, et calendrier indicatif**

**I. TIRER UN MEILLEUR PARTI DE CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ CONVENU AU NIVEAU DE L'UE**

• **Pleine mise en œuvre de la directive sur les services**

*ACTION REQUISE:*

- transposition par tous les États membres d'ici la fin de 2011 (rapport de mise en œuvre d'ici fin 2011/début 2012);
- établissement de tous les points de contact uniques d'ici fin 2011;
- publication au deuxième trimestre 2012 du contrôle, en cours, de l'avancement des travaux de transposition de la directive et adoption de mesures de suivi avant fin 2012;
- présentation par la Commission, au premier semestre 2012, d'une proposition relative à des orientations en matière de mise en œuvre, sur la base de l'article 20 de la directive, en vue de supprimer les restrictions en matière de vente fondées sur la nationalité ou le lieu de résidence.

• **Achèvement du marché intégré de l'énergie**, qui offrirait aux consommateurs le choix entre différents fournisseurs et ouvrirait totalement les marchés aux fournisseurs

*ACTION REQUISE:*

- transposition par tous les États membres du deuxième et du troisième paquets «énergie» dans les meilleurs délais (l'échéance pour la transposition était fixée au milieu de l'année 2011);
- adoption rapide par le Conseil et le Parlement du règlement concernant les orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes;
- présentation par la Commission en 2012 d'une première série d'orientations en matière de mise en œuvre et de codes de réseau (annoncée par le troisième paquet) en vue de l'achèvement des travaux en 2014.

• **Avancement de la date de mise en œuvre de la directive sur les retards de paiement de mars 2013 à janvier 2012, afin d'aider les PME**

*ACTION REQUISE:* mise en œuvre anticipée par tous les États membres, de facto si non de jure

• **Mise en œuvre intégrale de l'accord de libre-échange avec la Corée**

*ACTION REQUISE:*

- organisation, pendant l'année 2012, d'actions d'information dans chaque État membre pour faire connaître les opportunités qui se présenteront en Corée;
- suivi par la Commission de la mise en œuvre et rapport, avant fin 2012, sur l'amélioration de l'accès au marché.

## II. ACCÉLÉRATION DE L'ADOPTION DES MESURES PENDANTES DEVANT LE CONSEIL ET LE PARLEMENT EUROPÉEN

- **Le projet de protection européenne unitaire par brevet, qui serait valable dans 25 États membres, engendrerait, selon les estimations, une réduction de 80 % des coûts supportés par les entreprises dans ce domaine (proposition figurant dans le «Small Business Act»).**

### *ACTION REQUISE:*

- d'ici fin 2011, accord politique des ministres des 25 États membres sur le brevet unitaire;
- adoption des règlements d'exécution et accord au niveau politique/signature de l'accord sur la création d'une juridiction unifiée en matière de brevets à la suite du vote du Parlement européen en février 2012.
- **Accord sur le réexamen du règlement en matière d'itinérance, ce qui se traduira par de nouvelles opportunités pour les entreprises et une baisse des prix pour les consommateurs.**

*ACTION REQUISE:* approbation par le Conseil et le Parlement européen de la proposition de la Commission [COM(2011) 402] au premier semestre 2012 (le règlement actuel expire le 30 juin 2012).

- **La révision attendue des directives sur les comptes annuels simplifierait les obligations en matière d'information, en accordant notamment des dérogations aux micro-entreprises et en réduisant la charge pour les petites entreprises**

### *ACTION REQUISE:*

- accord politique, d'ici fin 2011, sur la proposition de la Commission concernant les comptes des micro-entités [COM(2009) 35 COD];
- adoption de la proposition de révision des directives comptables [COM(2011) 684] d'ici fin 2012 (proposition figurant dans le «Small Business Act»).
- **Le relèvement proposé des taux de cofinancement des fonds structurels en faveur de pays bénéficiaires permettrait de mobiliser rapidement des fonds de l'UE pour soutenir la croissance.**

*ACTION REQUISE:* adoption d'ici fin 2011 de la proposition de la Commission [COM(2011) 482].

- **La directive sur les économies d'énergie proposée favoriserait une utilisation plus efficace de l'énergie.**

*ACTION REQUISE:*

- adoption de la directive par le Conseil et le Parlement européen au premier semestre 2012;
- fixation par tous les États membres de leurs objectifs en matière d'efficacité énergétique et présentation des premiers rapports d'ici fin 2012 (après l'adoption de la directive).

- **Conclusion des accords commerciaux en cours de négociation avec des partenaires stratégiques clés**

*ACTION REQUISE:*

- sous réserve de la position des partenaires, conclusion des négociations avec l'Inde et l'Ukraine d'ici aux prochains sommets qui se tiendront avec ces pays;
- sous réserve de la position des partenaires, conclusion des négociations avec le Canada, Singapour et la Malaisie en 2012 au plus tard;
- finalisation formelle, début 2012, des accords avec le Pérou et la Colombie, dont la négociation est déjà achevée.

- **Révision de la législation sur le système de normalisation européen (TIC et services) (proposition figurant dans le «Small Business Act»)**

*ACTION REQUISE:* approbation, d'ici fin 2012, par le Conseil et le Parlement européen de la proposition de la Commission [COM(2011) 315].

- **Accord sur les propositions concernant l'imposition de l'épargne**

*ACTION REQUISE:* conclure avant fin 2011 la discussion déjà bien avancée au Conseil concernant la proposition en matière de fiscalité des revenus de l'épargne [COM(2008) 727].

- **Mandater la Commission pour négocier au nom de l'ensemble de l'UE des conventions fiscales ciblées avec les pays tiers, visant à combattre efficacement la fraude fiscale tout en évitant la double imposition**

*ACTION REQUISE:*

- arrêter d'ici mars 2012 des directives de négociation;
- convenir avec le Liechtenstein, d'ici fin 2011, d'un accord de lutte contre la fraude;

- proposition de la Commission relative à la lutte contre les paradis fiscaux, avant fin 2012.
- **Adoption du droit européen commun de la vente à caractère facultatif**  
*ACTION REQUISE:* approbation d'ici la fin de 2012 par le Conseil et le Parlement européen de la proposition de la Commission [COM(2011) 636].

**III. ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT DES FUTURES PROPOSITIONS QUI SERONT PRÉSENTÉES PAR LA COMMISSION DANS LES PROCHAINS MOIS, NOTAMMENT:**

- **Les douze propositions du «Small Business Act», et notamment les mesures suivantes:**
  - faciliter l'accès au capital-risque dans toute l'Europe en introduisant un système de passeport européen – proposition de la Commission le 30 novembre 2011, accord du Conseil et du Parlement européen d'ici fin 2012;
  - fournir une base juridique commune pour la reconnaissance mutuelle de l'authentification et de la signature électroniques au niveau transnational – proposition de la Commission au 2<sup>e</sup> trimestre 2012, approbation du Conseil et du Parlement européen avant fin 2012;
  - réviser le cadre en matière de marchés publics en vue d'une simplification des règles et d'une transparence accrue des procédures – proposition de la Commission le 13 décembre 2011, approbation par le Conseil et le Parlement européen avant fin 2012;
  - législation modernisant le système de reconnaissance des qualifications professionnelles.

*ACTION REQUISE:* adoption par le Conseil et le Parlement européen avant fin 2012.

- Autres propositions:
- **initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes**, qui vise à stimuler l'emploi des jeunes, notamment à faciliter l'accès à un premier emploi, à l'apprentissage et aux stages.

*ACTION REQUISE:* proposition de la Commission avant fin 2011; approbation par le Conseil et le Parlement européen avant fin juin 2012.

- **Gestion des droits collectifs** en vue de permettre l'avènement d'un marché unique de la musique en ligne et de moderniser la gestion du droit d'auteur dans l'UE.

*ACTION REQUISE:* proposition de la Commission au premier trimestre 2012; approbation par le Conseil et le Parlement européen avant fin 2012.

- **Proposition relative aux paiements en ligne** en vue de renforcer la confiance et la concurrence, deux problèmes importants à l'heure actuelle.

*ACTION REQUISE:* présentation par la Commission en 2012 de propositions concrètes afin de traiter les questions recensées dans le livre vert (adoption prévue fin 2011).